



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20160210002949
Établi le : 10/02/2016
Validité maximale : 10/02/2026



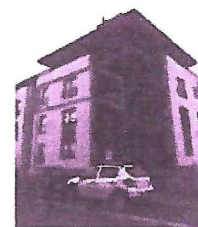
Logement certifié

Rue : Rue Charles Lamquet n° : 139

CP : 5100 Localité : Jambes

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Inconnue

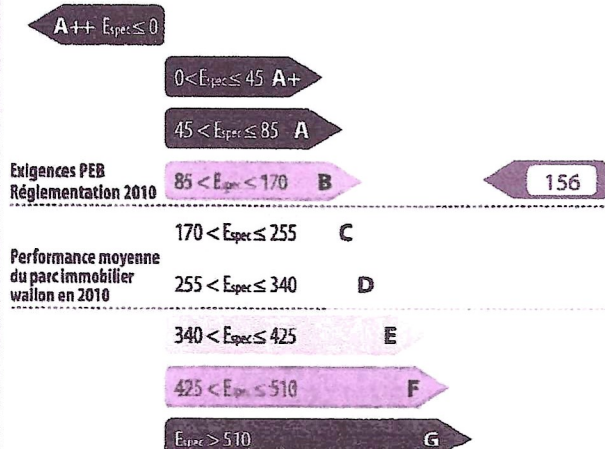


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 8 574 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 55 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 156 kWh/m².an



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00128

Nom / Prénom : DEMORTIER Benoit

Adresse : Rue de la Gloriette

n° : 2

CP : 5080 Localité : Eménes

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.2.

Date : 10/02/2016

Signature :

Benoit Demortier, architecte

"La Grange" - Permeux la Gloriette,

2, rue de la Gloriette, 5080 Eménes

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

